



## Dégât des eaux

-----  
Par Lileo

Bonsoir,  
Nous sommes locataires depuis 2018 . Nous rencontrons beaucoup de malfaçons et problèmes par exemple remontée des égouts dans la cave l'été dernier, l'assainissement de la ville a rendu obligatoire l'installation d'une pompe extérieure. Le devis a été fait par l'agence immobilière et renvoyé au propriétaire qui n'a jamais été pris en compte. De retour de vacances en pleine nuit avec des enfants en bas âges, géo dégât des eaux dans notre cuisine, plafond effondré meuble cassé etc? assurance, expert?.propriétaire tenu responsable car du à une mauvaise installation de robinetterie de sdb . L'eau coulait derrière les murs. Nous sommes relogés avec nos enfants et cela pris en charge par l'assurance. En plus de tout cela les garde corps de la maison sont déclarés par l'agence comme totalement pourris et hors sécurité. Ma question est puis je monter un dossier contre le propriétaire et demander des dommages et intérêts , nous sommes très choqués nous et les enfants des dégâts occasionnés et qui auraient pu se produire en notre présence. Merci pour vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous pouvez tout à fait demander des dommages et intérêts pour votre préjudice. Pensez à demander des attestations médicales et à bien documenter tous vos frais.  
Consultez un avocat.

-----  
Par Lileo

Merci pour votre réponse. D'après vous dois-je faire mes démarches auprès d'un huissier ou un avocat ?

-----  
Par yapasdequoi

Commencez par un avocat. Qui vous dira si vous avez des chances ou pas d'obtenir quelquechose.  
Ensuite il vous aidera à déterminer si des constats d'huissiers peuvent être utiles, ou aussi des attestations médicales pour prouver que vous êtes "choqués" ainsi que vos enfants.

-----  
Par Lileo

Merci pour votre réponse